



Rapport annuel
2011

Banque Tarneaud





DIRECTOIRE

au 31/12/2011

Président

Jean Dumont

Vice Président

Stéphane Labat Saint Vincent

MARCHÉ ENTREPRISE

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION ET RELATIONS CLIENTS

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Patrick Tkasz Zurakowski

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Alain Cantin

PILOTAGE ET COMPTABILITÉ

Sébastien Grange

RESSOURCES HUMAINES

Fabien Laplagne

RISQUES

Emmanuel Urbain

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Loup Tarneaud

Vice Président

Jean-Louis Klein

Membres du Conseil de Surveillance

Guy Brabant

Dominique Decoster

Martine Devaux de Chambord

Franck Gentin

Philippe Guibert

Frédéric Moutaud *

Christine Navenot *

Claude Nougain

Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-François Sammarcelli

Vincent Taupin

Bernard Thoumis *

Secrétaire du Conseil

Catherine Bureau

* Représentant du Personnel

Sommaire

P.4	RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.15	RÉSULTATS FINANCIERS
P.15	Bilan
P.18	Comptes de résultats
P.19	Annexes aux comptes
P.27	Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats
P.47	Renseignements concernant les filiales et les participations
P.48	Informations sur les mandataires sociaux
P.52	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
P.55	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
P.61	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.63	RÉSOLUTIONS

Rapport du Directoire

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRAGILE EN EUROPE SUR FOND DE CRISE DE LA DETTE

L'année 2011 aura connu deux phases. La première, jusqu'en juillet, a confirmé la reprise de la croissance en Europe avec toutefois l'annonce de plans de rigueur dans les pays les plus fragiles. Les pays émergents et en particulier l'Asie affichaient une croissance vigoureuse tandis que l'économie américaine continuait de pâtir d'un marché immobilier toujours convalescent.

La deuxième, à partir d'août, a été marquée par l'abaissement de la note des Etats-Unis suivie par une défiance généralisée vis-à-vis des politiques budgétaires des pays de la zone euro à l'exception de l'Allemagne. Cette situation a conduit plusieurs pays européens, dont la France, à annoncer à nouveau des plans de rigueur dans un contexte économique plus fragile. La note AAA de la France s'est vue dégradée début 2012 à AA+ en même temps que huit autres pays européens, notamment l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

L'année 2011 aura été très active en matière de politique monétaire : la BCE a relevé son principal taux directeur à deux reprises sur la première moitié de l'année sous la pression inflationniste ; elle l'a baissé par deux fois fin 2011 suite à la crise de l'été, pour atteindre 1%. La politique monétaire des Etats-Unis est restée pour sa part accommodante avec des taux d'intérêt maintenus à 0,25%. Les taux d'intérêt longs ont suivi une tendance haussière jusqu'à la mi-avril puis ont amorcé une baisse ; l'OAT 10 ans s'est établi à 3,15% à fin 2011.

En France, la croissance a été faible. Le marché de l'immobilier est demeuré tonique jusqu'au troisième trimestre dans un contexte de taux toujours bas. Le front de l'emploi s'est pour sa part détérioré avec un taux de chômage en nette augmentation par rapport à 2010, à 9,7%.

Après avoir légèrement monté au 1^{er} semestre, les indices boursiers ont fortement chuté à partir d'août 2011 sur fond de crise de la dette souveraine européenne. En France, le CAC 40 clôturait à 3160 points le 31 décembre 2011, en baisse de -17% par rapport au 31 décembre 2010.

FAITS MARQUANTS

La banque a poursuivi son programme de développement en renforçant sa présence à la Rochelle avec l'ouverture d'une deuxième agence. Le réseau compte désormais 75 agences réparties sur 15 départements du Centre Ouest Atlantique.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, qui s'est tenue le 5 mai 2011, a validé la transformation de la Banque Tarneaud en société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au cours du premier semestre l'opération de transmission universelle de patrimoine (TUP) de la SNC Turgot Gestion II vers la Banque Tarneaud a été finalisée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Cette opération a généré un boni de confusion de 76 K€. La SNC Turgot Gestion II est radiée du registre du commerce depuis le 25 avril 2011.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, les frais généraux sont impactés par la généralisation au sein du Groupe Crédit du Nord de la facturation de la totalité de ses frais de structure à ses filiales qui a représenté, pour la Banque Tarneaud, 4,7 M€ de charges additionnelles.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Le Groupe achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence continue d'être enrichi de nouvelles fonctionnalités avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

En 2011, des fonctionnalités relatives à la prévention des dépassements et permettant d'anticiper la détérioration de la trésorerie des clients professionnels et entreprises ont été introduites sur le poste de travail.

Sur le plan commercial, les travaux d'enrichissement de l'offre Multicanal se sont poursuivis tout au long de l'année, offrant plus spécifiquement aux clients particuliers la possibilité de gérer en ligne les bénéficiaires de leurs virements. Les professionnels et les entreprises disposent désormais de nouveaux sites internet plus ergonomiques et permettant de gérer les virements domestiques et de visualiser en ligne les chèques impayés.

L'outil de pilotage commercial, déployé depuis 2 ans et s'appuyant sur une base de données unique, continue d'être enrichi de nouvelles informations.

Sur le plan des systèmes d'information, les travaux du projet « Convergence » visant à construire un système d'information commun avec Société Générale sont en cours. Les premières versions du Poste de travail commun ont été déployées en deuxième partie d'année ; la convergence vers un chef de file unique de la connexion aux systèmes de place Core et Step2 a eu lieu. La mise en commun des applicatifs de gestion des contrats et d'octroi de crédits aura lieu à partir de 2012.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

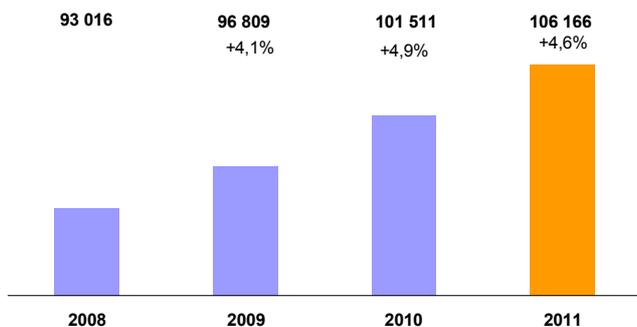
Dans un environnement économique et financier encore perturbé, la banque a poursuivi le développement de son fonds de commerce en privilégiant la qualité et la satisfaction des clients.

La croissance du nombre de clients **Particuliers** est restée très dynamique : + 4,6 % après + 4,9 % en 2010. La part des majeurs dans ces nouveaux clients s'établit à 72,1 %.

Le taux d'équipement des clients Particuliers en produits et services de la Banque demeure élevé : 49,4 % sont équipés d'au moins 6 produits et 60,8 % des nouveaux clients sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

Fonds de commerce Particuliers (en nombre)

au 31 décembre



L'encours moyen de dépôts à vue des Particuliers enregistré, en 2011, une progression soutenue avec + 8,7 % et l'encours moyen de l'épargne réglementée ressort à + 7,9 % portée par le Livret A (+ 39,0 %) et l'Epargne Livret (+ 7,8 %).

La commercialisation du Livret A est demeurée active : en 2011, près de 6.700 livrets A ont été ouverts par nos clients, portant le nombre de livrets A commercialisés par la Banque depuis son lancement le 1er janvier 2009 à 23.881 représentant 101 M€ d'encours fin 2011.

Dans le domaine de l'assurance-vie, il faut souligner le très bon accueil reçu par les nouveaux contrats : Antarius Duo (lancé en octobre 2009) avec déjà 3.450 contrats souscrits fin 2011 et Antarius Sélection (lancé en octobre 2010) avec 2.015 contrats souscrits.

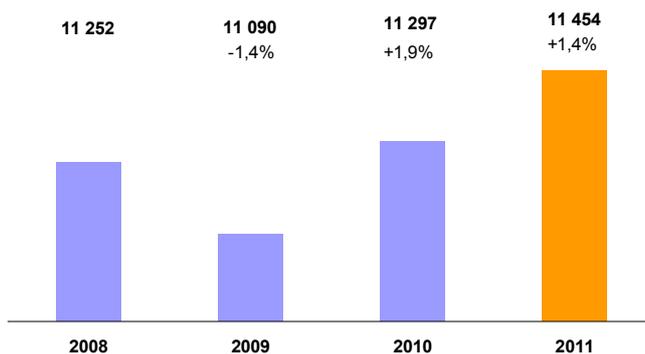
Enfin, le succès de la Garantie des Accidents de la Vie ne se dément pas avec 3.321 contrats vendus depuis son lancement il y a 3 ans.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression avec près de 7.200 nouveaux contrats internet ouverts en 2011. Les contrats internet sont désormais gratuits pour les particuliers équipés d'un package.

Sur le marché des **Professionnels**, la conquête de nouveaux clients est dynamique (+ 8,6 %) tout en restant sélective. Le fonds de commerce compte 11.450 personnes fin 2011, détenant 15.230 comptes à vue (+ 2,3 %).

Fonds de commerce Professionnels (en nombre)

au 31 décembre



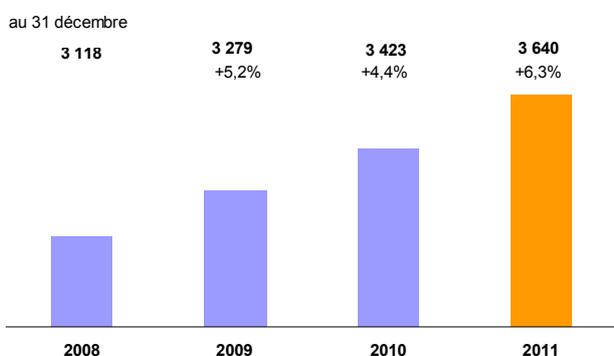
47,5 % des clients entretiennent avec la banque une relation à la fois commerciale et privée. 34,8 % sont équipés d'au moins 4 produits et 56,9 % d'entre eux ont choisi l'offre packagée Convention Alliance.

Dans le domaine de la prévoyance, la commercialisation évolue favorablement : Antarius Compétence Clé (+ 4,7 %) et Protection Juridique (+ 26,5 %). Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, entrepreneurs individuels et professions libérales, progresse de + 14,3 %.

Avec 986.000 connexions, l'accès à la Banque via le site Internet dédié aux Professionnels connaît une hausse d'activité de + 4,4 % par rapport à 2010.

Le fonds de commerce **Entreprises** progresse de + 6,3 % ; le nombre de comptes à vue s'établit à 4.560 en hausse de + 5,9 %. La croissance des encours moyens de dépôts à vue ressort à + 9,2 % sur l'année.

Fonds de commerce **Entreprises** (en nombre)



Un **baromètre concurrentiel** ⁽¹⁾ de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2011 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous leurs marchés, a positionné les Banques du Groupe Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur le marché des Particuliers, et ce, sur la majorité des thèmes cités : la satisfaction globale client, l'image, l'agence, le personnel, l'information. Par ailleurs, le Groupe se place parmi les meilleures banques sur le marché des Professionnels (3^{ème}) et sur celui des Entreprises (1^{er}). Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

⁽¹⁾ Source institut de sondage CSA, mars - avril 2011, Baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

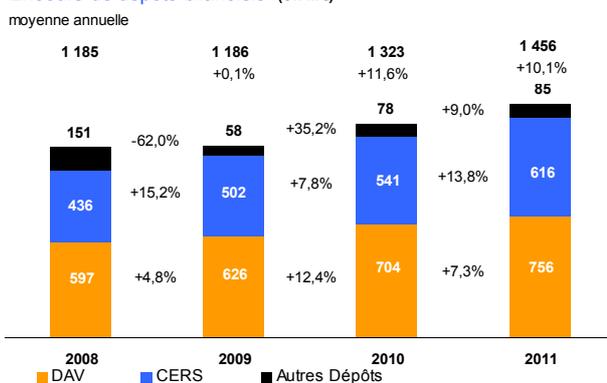
De **nouveaux produits et services** ont été lancés en 2011. L'enveloppe de crédit renouvelable à destination des professionnels, Facilinvest, a été commercialisée en janvier 2011 et connaît un franc succès avec plus de 800 contrats vendus sur l'année. La carte Débit/Crédit à destination des particuliers a été lancée en mai. Plus de 2.000 cartes ont été souscrites en 2011.

Elle permet de choisir l'option de règlement au comptant ou à crédit, pour chaque opération, aussi bien sur les TPE des commerçants que dans les distributeurs. L'offre d'épargne aux particuliers a été, par ailleurs, enrichie par le compte à terme Thésauris, qui offre à nos clients une formule de rémunération progressive.

ACTIFS GÉRÉS

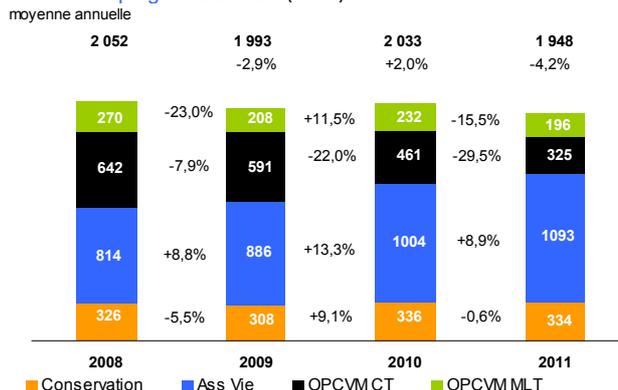
Les encours moyens d'actifs gérés (bilan et hors bilan) progressent de + 1,4 % à 3.404 M€. L'évolution est particulièrement forte pour les dépôts bilanciaux (+ 10,1 %).

Encours de dépôts bilanciaux (en M€)



Les encours moyens de dépôts à vue progressent de + 7,3 % (Particuliers : + 8,7 % ; Professionnels : + 6,7% ; Entreprises : + 9,2 % et Institutionnels : + 2,7 %) tandis que ceux de l'épargne règlementée ressortent en hausse de + 13,8 %.

Encours d'épargne hors bilan (en M€)



Dans le domaine de l'assurance-vie, et dans un marché très difficile en 2011, l'encours moyen progresse de + 8,9 % sur l'année à 1.093 M€.

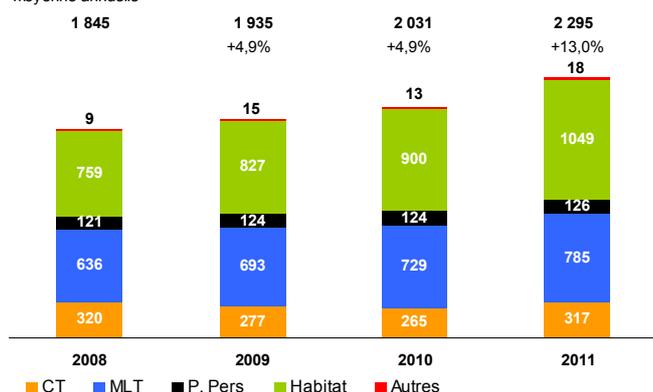
Le maintien d'un faible niveau des taux d'intérêt court terme conduit à une désaffection de la clientèle pour les OPCVM CT dont les encours moyens ont baissé de - 29,5 %. L'évolution des encours d'OPCVM MLT (- 15,5 %) suit notamment celle des marchés actions.

L'évolution de la conservation (PEA et titres détenus en direct par la clientèle) est faible, la bonne activité des équipes patrimoniales de la banque ayant été contrariée par l'évolution des indices boursiers.

CRÉDITS

Dans un environnement économique très hésitant, la production de crédits est restée dynamique, traduisant le maintien de la volonté d'accompagner les clients. Les encours moyens de crédits sont ainsi en hausse de + 13,0 % en 2011.

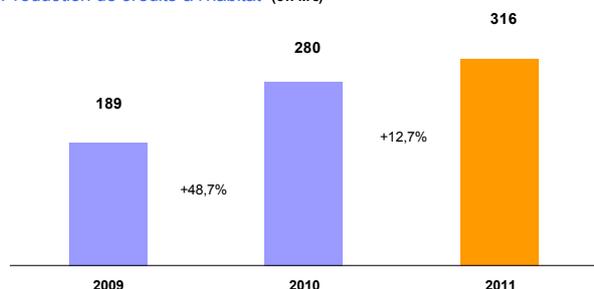
Encours de crédits (en M€)
moyenne annuelle



Les productions de crédits habitat sont restées soutenues, en 2011, dans un contexte de taux toujours relativement bas. Le montant total des décaissements atteint le niveau record de 316 M€ en hausse de + 12,7 %. L'encours moyen de crédits habitat progresse de + 19,4 %.

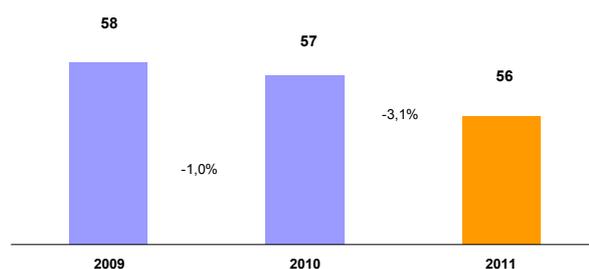
Cette production a strictement respecté les critères d'octroi prudeniels fixés par la Banque en matière d'apport personnel, taux d'endettement, durée maximum de 25 ans, crédits uniquement à taux fixe ou à taux variable capé.

Production de crédits à l'habitat (en M€)



En raison d'une demande atone, la production de prêts personnels baisse de - 3,1 %, les encours moyens gardant une évolution juste positive (+ 0,1 %).

Production de prêts personnels (en M€)



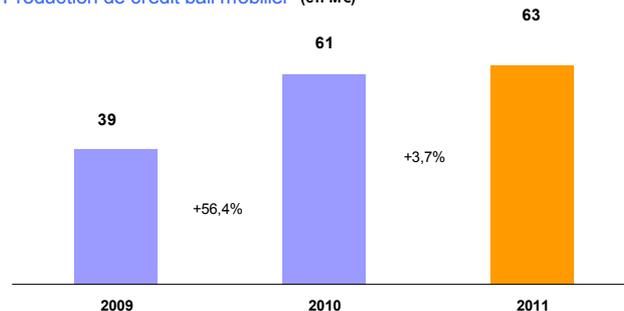
Dans un contexte médiatique très hostile à ce type de crédit, l'encours moyen des crédits revolving affiche un léger repli de - 0,9%. Cette tendance résulte de l'activation moins soutenue des contrats existants, du ralentissement de la souscription de nouveaux contrats et de la mise en œuvre de la nouvelle Directive sur le crédit à la consommation.

Après deux années (2009 et 2010) d'assainissement de la situation financière des entreprises, l'année 2011 a marqué le retour des utilisations de crédits d'exploitation. Le montant moyen des concours à court terme aux entreprises et professionnels est en progression de + 22,9 %.

Témoignage de l'engagement de la Banque dans le financement de l'économie réelle locale, la production de crédits d'investissements, aux Professionnels et Entreprises, s'établit à 314 M€ en progression de + 23 %. Leurs encours moyens ressortent en hausse de + 8,6 %.

La production de crédit-bail mobilier augmente pour sa part de + 3,7 % en 2011 (après + 56,4 % en 2010).

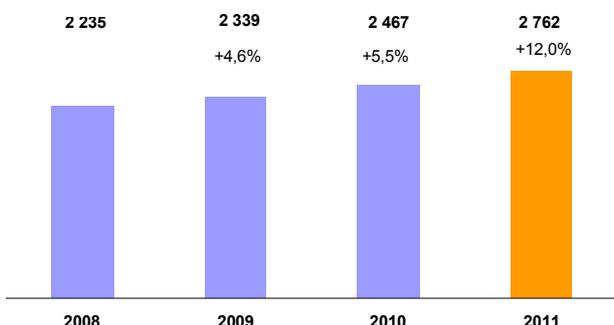
Production de crédit bail mobilier (en M€)



En incluant les engagements hors bilan (467 M€, en hausse de + 7,2 %), le total des risques de la Banque voit son encours moyen progresser de + 12,0 % à 2.762 M€.

Total risques (en M€)

au 31 décembre



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2011 était de 567,8, contre 563,3 au 31/12/2010 et 568,1 au 31/12/2009.

Il incluait 4,1 CDD (contre 3,1 fin 2010) et 38 jeunes sous contrat de formation en alternance (contre 17 fin 2010) témoignant l'implication volontariste de la Banque dans ce domaine.

Au cours de l'exercice, 68 personnes ont été embauchées en CDI. La Banque a par ailleurs enregistrée 13 départs à la retraite et 4 licenciements.

La Banque a accueilli 12 stagiaires école et 74 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1.607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 15 collaborateurs. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 5,63 % en 2011 (contre 5,24 % en 2010) avec 4.632 jours d'absence pour maladie (dont 3.855 ≥ 5 jours), 3.581 jours pour maternité et paternité, 39,5 jours pour accidents du travail et de trajet.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 33.328 € en 2010 à 33.653 € en 2011.

	Hommes	Femmes
Techniciens	27 231	25 427
Cadres	46 217	40 924

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes / Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 11 réunions du Comité d'Entreprise et 12 réunions des Délégués du Personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur :

- Négociation annuelle sur les salaires.
- Accord sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle et de mixité entre les hommes et les femmes et les mesures permettant de les atteindre.
- Avantages accordés au personnel – Découvert.
- Avantages accordés au personnel – Prime Spéciale d'Ancienneté.
- Avenant à l'accord sur le vote électronique dans le cadre des élections professionnelles et des administrateurs salariés.
- Protocole d'accord des élections des représentants au sein du conseil de surveillance.
- Accord de prorogation des mandats des membres du CHSCT.
- Avenant au PERCO.

Le CHSCT s'est réuni 4 fois. Il a été constaté 7 accidents du travail, dont 3 avec arrêts de travail.

La Banque a doté le Comité d'Entreprise de 349 K€, et consacré 591 K€ aux titres-repas, 94 K€ au logement, 33 K€ au transport, 344 K€ à la mutuelle de santé et 281 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté très important : 477 collaborateurs ont reçu 23.140 heures de formation (soit une moyenne de 6 jours dans l'année par personne formée). Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède largement les obligations légales.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel 1,7 M€ au titre de la Participation légale et 2,7 M€ au titre de l'Intéressement aux Résultats.

La Banque Tarneaud a signé en décembre 2010, avec l'ensemble des organisations syndicales, son premier accord en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de **handicap**. La mise en œuvre de cet accord a notamment permis de développer des partenariats avec HandiFormaBanques et avec le Programme Régional d'Intégration des Travailleurs Handicapés du Limousin. Le taux d'emploi direct de Travailleurs Handicapés s'établit à 3,7% de l'effectif au 31/12/2011 (2,8% au 31/12/2010).

Rémunérations des mandataires sociaux

La société, conformément à la loi du 3 juillet 2008, se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

NOMS DES MANDATAIRES	Rémunération fixe perçue (€)	Rémunération (3) variable perçue (€)	Jetons de présence (3) reçus (€)	TOTAL (€)	Avantages en nature
Dumont Jean Président du Directoire	135 000	70 000 (2)	-	205 000	Logement - Voiture
Labat Saint Vincent Stéphane Vice Président du Directoire	90 000	28 000	-	118 000	Logement - Voiture
Tarneaud Jean Loup Président du Conseil de Surveillance	10 000 (4)	130 000		140 000	Logement - Voiture (4)
Decoster Dominique Administrateur	-	-	2 250	2 250	-
Gentin Frank Administrateur	-	-	1 500	1 500	-
Guibert Philippe Administrateur	-	-	3 000	3 000	-
Nougein Claude Administrateur	-	-	2 250	2 250	-
Richard Luc Administrateur	-	-	2 250	2 250	-
Rondinaud Frédéric Administrateur	-	-	2 250	2 250	-
Brabant Guy Administrateur	-	-	2 250	2 250	-
Madrangeas Andrée Administrateur	-	-	1 500	1 500	-
Millet Alain (1) Administrateur salarié	-	-	1 500	1 500	-
Bouchereau Annie (1) Administrateur salarié	-	-	2 250	2 250	-
Navenot Christine (1) Administrateur salarié	-	-	1 500	1 500	-
TOTAL (en €)	235 000	228 000	22 500	485 500	

(1) Versés au syndicat CFDT ; (2) Non à la charge de la Banque Tarneaud ; (3) au titre de 2010 ; (4) jusqu'au 31/05/2011.

Rémunérations des Commissaires aux Comptes

en € (HT et sans les frais)	DELOITTE & ASSOCIÉS				CABINET LARRIBE VALVO			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Audit								
Commissariat aux comptes. certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 980	49 980	100%	100%	19 480	19 480	100%	100%
Missions accessoires								
Sous-total	49 980	49 980	100%	100%	19 480	19 480	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	49 980	49 980	100%	100%	19 480	19 480	100%	100%

Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros

Échéances	Dettes	Échéances	Échéances	Échéances	Échéances	TOTAL
J = date de clôture	Échues à la clôture	Entre J et J+30	Entre J+31 et J+45	Entre J+46 et J+60	Autres délais	Dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	2,1	-	-	14,1	16,2

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont représenté 2,6 M€, et ont porté sur :

- la création de l'agence de la Rochelle Sautel ;
- le transfert de l'agence Entreprises Charente Maritimes Deux Sèvres ;
- le transfert de Nantes Entreprises à Saint Herblain ;
- l'agrandissement de l'agence de Rochefort sur Mer ;
- l'aménagement de l'agence Entreprises Dordogne à Périgueux ;
- la conservation du patrimoine immobilier et le renouvellement de matériels informatiques et de sécurité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement.

Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe.

Pour limiter la consommation d'énergie, la Banque a poursuivi l'installation de LED pour ses enseignes et panneaux d'affichage, de pavés à LED pour l'éclairage des bureaux, de détecteurs de présence et de sèche-mains électriques.

Par ailleurs, la Banque a procédé à l'installation d'une chaudière à condensation au Siège à Limoges et a transféré une partie de son activité (Agence Entreprise et Spécialistes) de Nantes Delorme vers Saint Herblain dans un nouvel immeuble qualifié BBC (Basse Consommation d'Energie).

La banque s'est également inscrite dans une démarche de développement durable avec le tri sélectif, la destruction sécurisée des informations sur papier, et le recyclage de ses déchets quotidiens. Le principe repose sur l'utilisation de croc-feuilles (containers en carton) dont l'intérêt consiste à la destruction par broyage conventionnel, compactage et recyclage (plus d'incinération).

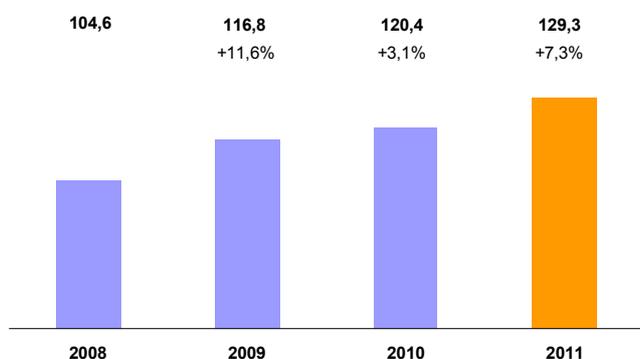
Enfin, pour les créations d'agences, les locaux bénéficient des nouvelles normes d'isolation. Pour limiter les déplacements, la visioconférence est développée, et le covoiturage est favorisé. La consultation de la presse sur Internet se substitue aux abonnements papier. La clientèle est incitée à opter pour des relevés de compte sous forme électronique.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit Net bancaire** comptable atteint 129,3 M€ en hausse de + 7,3 % :

- la marge d'intérêts atteint 76,1 M€ (+ 9,8 %) :
 - les intérêts nets progressent de + 10,2 % à 75,7 M€ ;
 - la provision Epargne Logement a fait l'objet d'une reprise de 280 K€, contre une dotation de 600 K€ l'an dernier ;
 - la filiale SNC Turgot Gestion II a versé un dividende de 62 K€, contre 1.242 K€ en 2010. De plus, un boni de confusion de 76 K€ a été enregistré en 2011 suite à la transmission universelle de patrimoine de la SNC au cours de cet exercice.

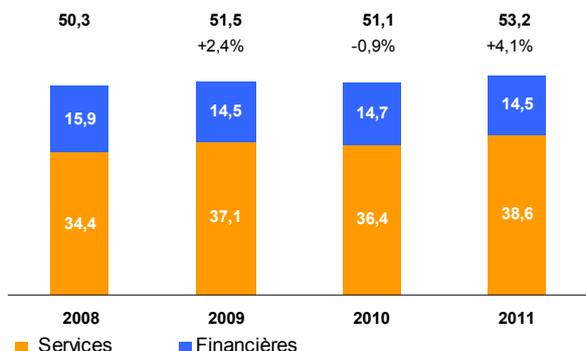
Produit net bancaire (en M€)



- les commissions progressent de + 4,1% à 53,2 M€ :

- les commissions de services augmentent de + 6,2 % à 38,6 M€ grâce au développement du fonds de commerce et à la progression de l'équipement des clients ;
- les commissions financières sont en retrait de - 1,3 %, impactées par un environnement boursier dégradé et le désintérêt croissant de la clientèle pour les OPCVM CT.

Commissions nettes (en M€)

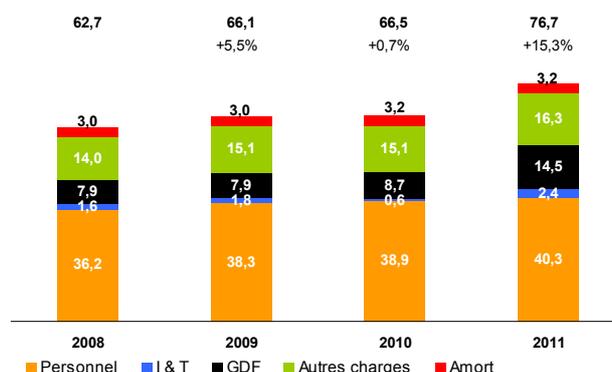


Hors éléments non récurrents (Provision Epargne Logement et dividende SNC Turgot Gestion II), la croissance du PNB s'affiche à + 7,6 %.

Les **frais généraux** comptables progressent de + 15,3 % à 76,7 M€ :

- Les frais de personnel augmentent de + 3,4 % à 40,3 M€. Ils incluent 5,4 M€ (+ 7,8 %) de sommes reversées au Personnel au titre de la participation, de l'intéressement et de l'abondement au plan d'épargne-entreprise, dont 0,3 M€ de régularisation de la participation 2008 suite à un contrôle fiscal subi en 2011.
- Les impôts et taxes apparaissent en hausse de + 284 % à 2,4 M€, mais 2010 avait enregistré un remboursement de 1,4 M€ de TVA. Le poste serait, hors cet élément exceptionnel, en hausse de + 20,8 % (du fait notamment d'une augmentation de + 18,1% de la Contribution Economique Territoriale à 1,9 M€). L'exercice enregistre par ailleurs 0,1 M€ d'amendes suite au contrôle fiscal.
- Les charges de groupement de fait progressent de + 67,0 % à 14,5 M€. Cette augmentation résulte pour l'essentiel (4,7 M€) du changement de périmètre intervenu au 1^{er} juillet 2011 qui a consisté à la généralisation au sein du Groupe Crédit du Nord de la facturation de la totalité de ses frais de structure à ses filiales.
- Les autres charges ressortent en hausse de + 8,1 % à 16,3 M€ et les amortissements de + 0,1 % à 3,2 M€.

Charges d'exploitation (en M€)

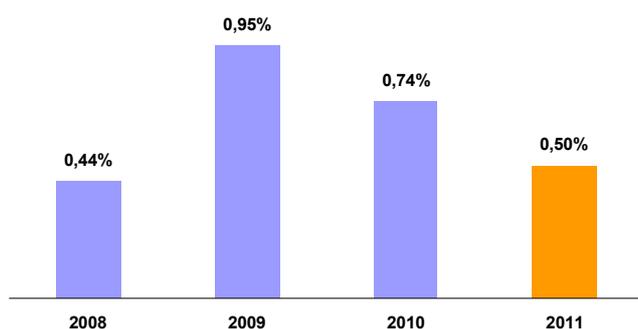


Le **Coefficient d'Exploitation** comptable ressort à 59,3%. Recalculé en intégrant à 100 % les charges de structure additionnelles tant en 2010 qu'en 2011, ce coefficient ressort à 63,0% en 2011 vs 63,1% en 2010.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** comptable baisse de - 2,5 % à 52,5 M€. Hors éléments non récurrents (Provision Epargne Logement et dividende SNC Turgot Gestion II) et frais de structure additionnels, la progression ressort à + 6,8 %.

Le **Coût du Risque** s'inscrit pour 12,1 M€ en baisse de - 24,4 % par rapport à 2010. Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, ce coût est en baisse de 24 points par rapport à 2010. L'activité de crédit de la Banque s'adresse à une clientèle dont l'environnement économique, après la forte détérioration enregistrée en 2009, s'est progressivement améliorée depuis 2010. Si le coût du risque sur les crédits aux particuliers demeure très faible, la sinistralité reste encore significative sur les TPE et les PME.

Coût du risque / encours bilan fin de période (en %)



Le **Résultat Net d'Exploitation** atteint 40,5 M€ (+ 6,8 %). Hors éléments non récurrents (Provision Epargne Logement et dividende SNC Turgot Gestion II) et charges de structure additionnelles sa progression est de + 20,2 %.

L'**Impôt sur les bénéfices** progresse de + 12,6 % à 14,4 M€. Il inclut 0,2 M€ d'intérêts de retard suite au contrôle fiscal.

Le **Bénéfice Net** de l'exercice atteint ainsi 26,1 M€ contre 25,2 M€ en 2010 ; soit 15,76 € par action.

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de fixer à 6,40 € le dividende revenant à chaque action, à l'identique de 2010. La distribution globale atteindrait ainsi 10,6 M€, soit 40,6 % du Bénéfice Net.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2010 ⁽¹⁾	6,40 € par action
Exercice 2009 ⁽¹⁾	5,70 € par action
Exercice 2008 ⁽¹⁾	5,60 € par action

⁽¹⁾ Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

en milliers d'euros	Situation nette au 31/12/2010	Bénéfice distribué	Réserves et report à nouveau	RÉSULTAT	Situation nette au 31/12/2011
Capital	26 529	-	-	-	26 529
Prime d'émission	26 169	-	-	-	26 169
Réserves + Report à nouveau	129 323	-	14 633	-	143 956
Résultat 2010	25 245	-10 612	-14 633	-	0
Résultat 2011	-	-	-	26 127	26 127
TOTAL	207 266	-10 612	0	26 127	222 781

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, la participation du Crédit du Nord était inchangée à 80 %. Le FCPE Actions Banque Tarneaud détient 3,94 % du capital : investi essentiellement en actions de la Banque, ce FCPE est l'un des supports de placement que peuvent choisir les salariés de la Banque dans le cadre du Plan Epargne Entreprise.

La Banque ne détient aucune action propre.

COURS DE BOURSE

L'action Banque Tarneaud (FR0000065526), cotée sur Euronext Paris, a évolué de 118,00 € fin 2010 à 93,06 € fin 2011, après paiement d'un dividende de 6,40 €.

Le cours le plus haut (126,00 €) a été atteint le 21/04/2011 et le plus bas (89,20 €) le 29/09/2011.

Si l'on considère l'évolution du cours de l'action durant les 10 dernières années, il est passé de 85,90 € fin 2001 (l'indice CAC 40 était alors à 4.624) à 93,06 € fin 2011 (CAC 40 : 3.160), et le cumul des dividendes encaissés au cours des 10 derniers exercices a été de 58,30 €.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis plus de 200 ans, la Banque Tarneaud se développe et se consacre exclusivement au service des acteurs de l'économie réelle locale, particuliers, commerçants, artisans, professions libérales, associations, TPE, PME régionales, dont elle collecte l'épargne et dont elle finance les projets et la croissance.

Elle est elle-même une PME régionale, dont les 575 collaborateurs, solidement formés et appuyés par 38 apprentis, développent une relation privilégiée et individualisée avec leurs clients, dont la satisfaction (mesurée tous les ans) est un objectif essentiel.

L'évolution du bilan de la Banque Tarneaud en 2011, qui ne comprend ni prêts aux collectivités, ni dettes souveraines, démontre qu'elle a résolument poursuivi cette stratégie.

En 2012, et en dépit d'un environnement très incertain, elle entend continuer dans cette voie et donc jouer pleinement son rôle d'intermédiation.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code du Commerce)

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en Euros)	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328
Nombre d'actions émises	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	158 938	170 167	157 420	149 153	158 932
Produit Net Bancaire	110 711	104 571	116 750	120 424	129 266
Bénéfices avant impôts, Amortissements et Provisions	49 172	44 660	61 630	56 986	55 914
Impôts sur les bénéfices	13 965	11 473	10 552	12 769	14 377
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	27 393	21 916	30 506	25 245	26 127
Montant des bénéfices distribués	11 606	9 285	9 451	10 612	10 612
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	21,23	20,01	30,81	26,67	25,05
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	16,52	13,21	18,40	15,23	15,76
Dividende versé à chaque action	7,00	5,60	5,70	6,40	6,40
Personnel					
Nombre de salariés ⁽²⁾	600	602	594	598	613
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	21 183	21 866	22 827	22 761	23 066
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'euros)	8 195	8 873	9 520	9 450	10 018

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur swaps ⁽²⁾ Effectif inscrit

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2011 ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2011 ;
- de ratifier la cooptation d'administrateurs ;

Le Président du Directoire
Jean DUMONT

Résultats financiers

Bilan

au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2010	2011
Caisse, Banques Centrales, CCP		47 694	28 298
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	324 242	228 169
Opérations avec la clientèle	2	2 166 325	2 419 288
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	102 287	182 712
Actions et autres titres à revenu variable	3	297	273
Participations et autres titres détenus à long terme	4	12 314	12 413
Parts dans les entreprises liées	4	28	0
Crédit-bail et Location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	12 292	12 275
Immobilisations corporelles	5	17 505	17 042
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	6	19 980	26 179
Comptes de régularisation	6	16 434	23 006
TOTAL DE L'ACTIF		2 719 398	2 949 655

Bilan

au 31 décembre 2011

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2010	2011
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les Etablissements de crédits	8	110 183	729 679
Opérations avec la clientèle	9	1 445 525	1 575 408
Dettes représentées par un titre	10	886 066	345 765
Autres passifs	7	22 999	24 353
Comptes de régularisation	7	32 573	35 677
Provisions pour risques et charges	11	14 786	15 992
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	13	207 266	222 781
Capital souscrit		26 529	26 529
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	14	129 280	143 930
Provisions Réglementées et subvent. d'investissement			
Report à nouveau		43	26
Résultat de l'exercice		25 245	26 127
TOTAL DU PASSIF		2 719 398	2 949 655

Hors Bilan

au 31 décembre 2011

HORS BILAN (en milliers d'euros)	2010	2011
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de Financement	249 556	215 189
Engagements de Garantie	221 696	253 968
Engagements sur Titres	90	75
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de Financement	140 000	140 000
Engagements de Garantie	790 415	799 094
Engagements sur Titres	90	57

Compte de résultats

au 31 décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2010	2011
Intérêts nets et revenus divers	18-20-21-22-23	69 332	76 095
Commissions nettes	19	51 092	53 171
PRODUIT NET BANCAIRE	17	120 424	129 266
Charges de personnel	24	-38 928	-40 258
Impôts et taxes	25	-636	-2 440
Autres charges	25	-23 771	-30 809
Amortissements	26	-3 209	-3 212
TOTAL FRAIS GENERAUX		-66 544	-76 719
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		53 880	52 547
COÛT DU RISQUE	27	-15 973	-12 076
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 907	40 471
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	28	107	33
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		38 014	40 504
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	29	-12 769	-14 377
DOT/REP. PROVISIONS REGLEMENTEES			
RESULTAT NET		25 245	26 127
Résultat par actions (en €uros)		15,23	15,76

Annexes aux comptes

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES RELATIFS A L'EXERCICE 2011

Aucun changement de méthode en 2011.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés.

La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SAINS SOUS SURVEILLANCE ("3S")

La Banque Tarneaud a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques de la Banque Tarneaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de maintien de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Paribas a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés.

La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Paribas a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition exclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par la Banque Paribas dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par la Banque Paribas qui en attend des bénéfices futurs.

Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Paribas a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement. Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;

b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;

c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;

d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes. Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêt, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

OPÉRATIONS DE CHANGE

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La Banque Tarneaud suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1er janvier 1994, en vertu de l'accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Tarneaud n'est plus affiliée à des organismes de retraites professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général.

Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour la période d'activité à la Banque Tarneaud avant le 31 décembre 1993).

Ces engagements sont évalués, pour la Banque Tarneaud, par un actuair indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, la Banque Tarneaud comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »).

La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêté.

Les autres avantages à long terme

Le personnel de la Banque Tarneaud peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté.

Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe.

L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an.

Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfiques) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) et à partir de 2011 une majoration de 5% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 10 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique «Impôt sur les bénéfiques».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique «Impôt sur les bénéfiques».

La Banque Tarneaud constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe.

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

NOTE 1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Comptes à vue	155 790	162 877	4,5
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	35	32	-8,6
Total des créances à vue	155 825	162 909	4,5
Comptes et prêts à terme	168 066	65 193	-61,2
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrés à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	351	67	-80,9
Total des créances à terme	168 417	65 260	-61,3
TOTAL	324 242	228 169	-29,6

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Comptes et prêts à terme	15 000	43 193	7 000	-	65 193
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	15 000	43 193	7 000	-	65 193

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Créances commerciales	42 619	52 463	23,1
Intérêts à recevoir			
Total créances commerciales	42 619	52 463	23,1
Autres concours à la clientèle	1 851 422	2 102 375	13,6
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	28 667	8 981	-68,7
Intérêts à recevoir	5 209	5 745	10,3
Total des autres concours à la clientèle	1 885 298	2 117 101	12,3
Comptes ordinaires débiteurs	182 206	183 934	0,9
Intérêts à recevoir	2 123	2 401	13,1
Total des comptes ordinaires débiteurs	184 329	186 335	1,1
Sous-total créances saines	2 112 246	2 355 899	11,5
Créances douteuses (brut)	62 766	60 130	-4,2
Créances douteuses (provisions)	-20 914	-16 340	-21,9
Créances douteuses compromises (brut)	80 660	101 015	25,2
Créances douteuses compromises (provisions)	-68 433	-81 416	19,0
Sous-total créances douteuses	54 079	63 389	17,2
TOTAL	2 166 325	2 419 288	11,7
Taux de provisionnement des créances douteuses	62,3%	60,7%	
Taux de couverture des créances douteuses ⁽¹⁾	64,9%	63,6%	

⁽¹⁾ Y compris provisions pour risques de crédits (cf. note 11)

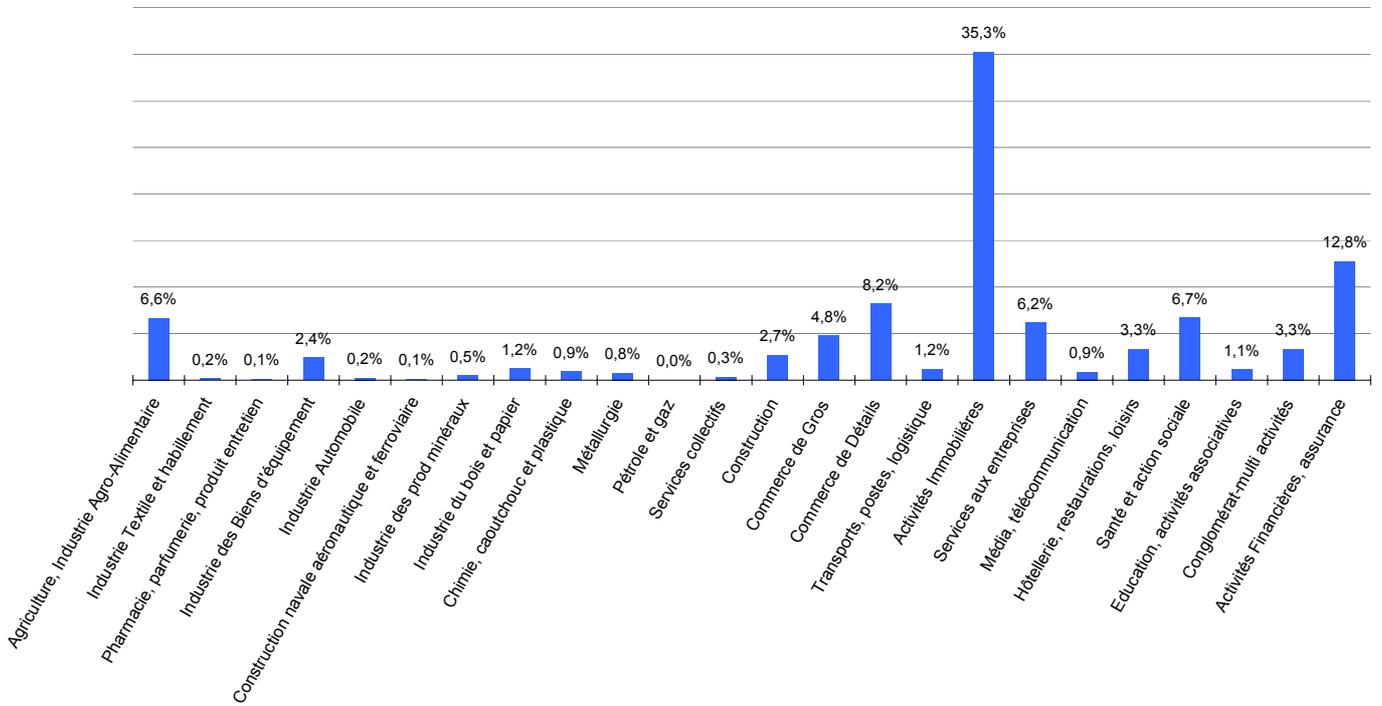
ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Créances commerciales	52 319	144			52 463
Autres concours à la clientèle	132 620	239 222	851 009	879 524	2 102 375
Comptes ordinaires débiteurs	183 934				183 934
TOTAL	368 873	239 366	851 009	879 524	2 338 772

Encours global des créances douteuses ⁽²⁾	2010	2011	Variation (en %)
Encours douteux (brut)	143 426	161 145	12,4
Provisions	-89 347	-97 756	9,4
Encours douteux net	54 079	63 389	17,2

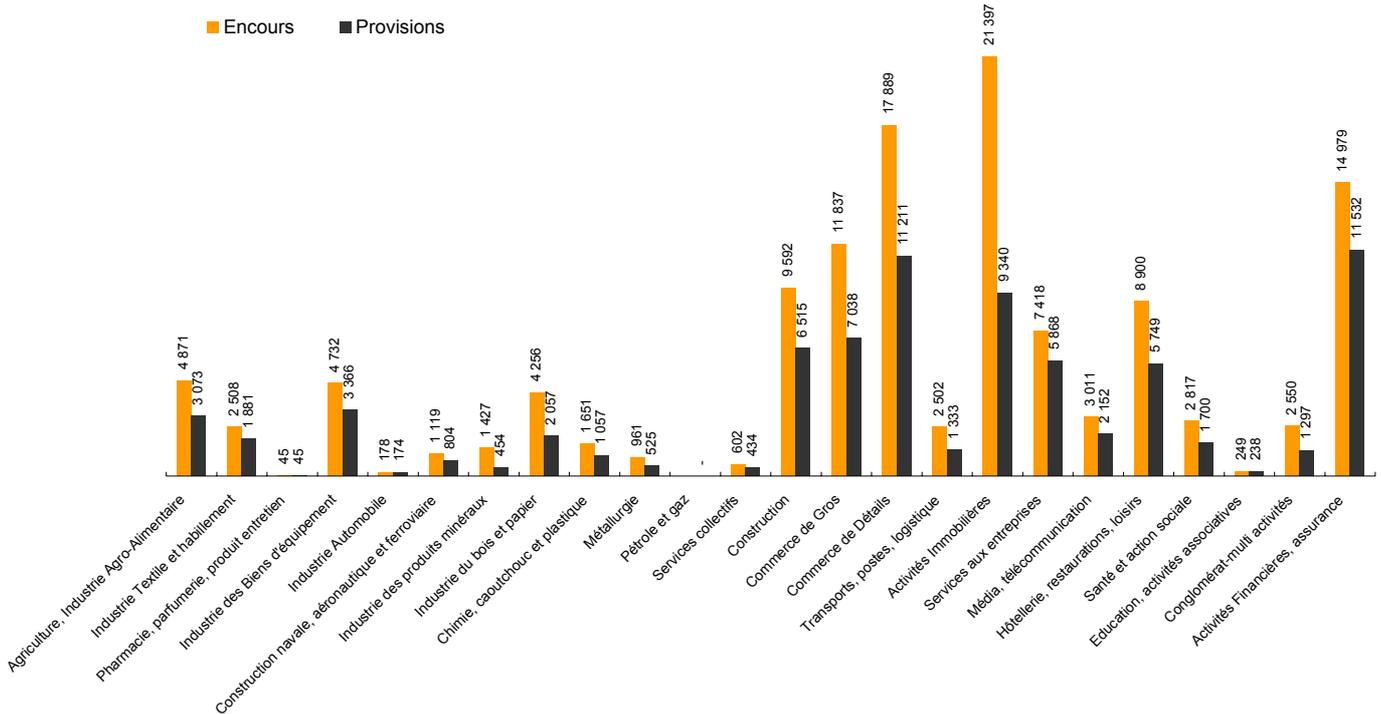
⁽²⁾ Créances clientèle et Etablissements de Crédit

Répartition par secteur économique en %

Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particulier) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique en milliers d'euros (hors particuliers)



NOTE 3 - PORTEFEUILLE TITRES

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Titres de placement	100 863	181 694	80,1
Titres d'investissement	1 721	1 291	-25,0
TOTAL	102 584	182 985	-1,2

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2011 à 183,0 millions d'Euros.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2011 :

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
TOTAL	-	-	-	180 000	180 000

Ventilation par portefeuille

	2010				2011			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	565	100 565		180 000	1 421	181 421
Actions et autres titres à revenu variable	150	281		431	150	281		431
Provisions	-105	-28		-133	-130	-28		-158
Sous-total	45	100 253	565	100 863	20	180 253	1 421	181 694
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 721		1 721		1 291		1 291
Actions et autres titres à revenu variable								
Provisions								
Sous-total		1 721		1 721		1 291		1 291
TOTAL	45	101 974	565	102 584	20	181 544	1 421	182 985
dont :								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	565	100 565		180 000	1 420	181 420
- Actions et autres titres à revenu variable	45	253		298	20	253		273

NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Titres de participation			
Montant brut	12 342	12 413	0,6
Provisions			
Montant net	12 342	12 413	0,6
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net	-	-	
TOTAL	12 342	12 413	0,6

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	2010	2011		
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de Commerce, droits au bail	12 225	12 237		12 237
Logiciels	67	846	-808	38
Autres immobilisations incorporelles				-
Total Immobilisations incorporelles	12 292	13 083	-808	12 275
Terrains et constructions ⁽¹⁾	4 167	9 182	-4 942	4 240
Autres immobilisations corporelles	13 338	45 759	-32 957	12 802
Total Immobilisations corporelles	17 505	54 941	-37 899	17 042
Total des immobilisations	29 797	68 024	-38 707	29 317
⁽¹⁾ dont immobilisations corporelles hors exploitation	85	180	-97	83

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres Immob. corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2010	13 081	8 828	43 800	65 709
- Entrées	6	332	2 427	2 765
- Sorties	-16		-434	-450
- Autres mouvements	12	22	-34	0
Montant au 31 décembre 2011	13 083	9 182	45 759	68 024
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2010	788	4 662	30 461	35 911
- Dotations de l'exercice ⁽¹⁾	36	280	2 908	3 224
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-16		-412	-428
- Autres mouvements				
Montant au 31 décembre 2011	808	4 942	32 957	38 707
Valeur nette au 31 décembre 2011	12 275	4 240	12 802	29 317

Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation

⁽¹⁾ Dont Dotation hors exploitation de 12 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
AUTRES ACTIFS			
Opérations sur titres	3 882	4 547	17,1
Acomptes d'impôt sur les sociétés	9 259	14 381	55,3
Autres comptes d'actifs	6 839	7 251	6,0
TOTAL	19 980	26 179	31,0
COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS			
Valeurs reçues à l'encaissement	46	126	NS
Charges constatées d'avance	92	69	-25,0
Produits à recevoir	10 115	13 097	29,5
Impôts différés actifs	3 652	6 380	74,7
Autres comptes de régularisation	2 529	3 334	31,8
TOTAL	16 434	23 006	40,0

NOTE 7 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
AUTRES PASSIFS			
Opérations sur titres	160	755	NS
Provision pour impôts sur les sociétés	14 302	14 234	-0,5
Autres comptes de passifs	8 537	9 364	9,7
TOTAL	22 999	24 353	5,9
COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS			
Comptes exigibles après encaissement	824	844	2,4
Produits perçus d'avance	8 568	7 944	-7,3
Impôts différés passifs	641	988	54,1
Charges à payer	20 350	22 566	10,9
Autres comptes de régularisation	2 190	3 335	52,3
TOTAL	32 573	35 677	9,5

NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Comptes à vue	61 342	23 894	-61,0
Comptes et emprunts au jour le jour		10 000	NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	49	8	-83,7
Total des dettes à vue	61 391	33 902	
Comptes et emprunts à terme	48 665	695 641	NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	127	136	7,1
Total des dettes à terme	48 792	695 777	NS
TOTAL	110 183	729 679	NS

Echéancier des dettes à terme

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Comptes et emprunts à terme	695 641	-	-	-	695 641
TOTAL	695 641	-	-	-	695 641

NOTE 9 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	459 087	510 272	11,1
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	142 357	142 412	0,0
Comptes à vue et au jour le jour	766 336	809 626	5,6
Comptes à terme	72 907	105 204	44,3
Intérêts à payer	4 818	7 873	63,4
Dépôts de garantie	20	21	5,0
TOTAL	1 445 525	1 575 408	9,0

Echéancier des dépôts au 31 décembre 2011

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	510 272				510 272
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	117 725	1 456	23 216	15	142 412
Comptes à vue et au jour le jour	809 626				809 626
Comptes à terme	8 597	11 823	84 784		105 204
TOTAL	1 446 220	13 279	108 000	15	1 567 514

NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Bons de Caisse et bons d'épargne	290	281	-3,1
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	884 630	344 100	-61,1
Obligations			
Intérêts à payer	1 146	1 384	20,8
TOTAL	886 066	345 765	-61,0

Echéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2011

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Bons de Caisse et bons d'épargne	281				281
Titres de créances négociables	82 500	46 600	90 000	125 000	344 100
TOTAL	82 781	46 600	90 000	125 000	344 381

NOTE 11 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Provisions pour passifs sociaux	2 429	2 464	1,4
Provisions pour litiges clients douteux	1 403	2 381	69,7
Provisions sur engagement hors bilan	5 185	5 046	-2,7
Autres provisions pour risques et charges	324	330	1,9
Provisions pour litiges	385	141	-63,4
Provision PEL CEL	1 260	980	-22,2
Provisions pour risques crédits	3 800	4 650	22,4
TOTAL	14 786	15 992	8,2

	Stock 31/12/2010	Dotations	Reprises		Stock 31/12/2011
			Utilisés	Disponibles	
Provisions pour passifs sociaux	2 429	938	-630	-273	2 464
Provisions pour litiges clients douteux	1 403	1 157	-27	-152	2 381
Provisions sur engagement hors bilan	5 185	2 914		-3 053	5 046
Autres provisions pour risques et charges	324	6			330
Autres Provisions pour litiges	385	106	-47	-303	141
Provision PEL CEL	1 260			-280	980
Provisions pour risques crédits	3 800	850			4 650
TOTAL	14 786	5 971	-704	-4 061	15 992

Provisions pour passifs sociaux

	2010	2011	Variation (en %)
Provisions IFC (Indemnités Fin de carrière)		1	NS
Provisions CET (Compte Epargne Temps)	1 153	1 201	4,2
Provisions PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 276	1 262	-1,1
TOTAL	2 429	2 464	1,4

I - LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'indemnités de fin de carrière et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2011 à 5.348 K€ dont 3.513 K€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2011 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,60 %, un taux d'inflation de 1,90 % et un taux de rendement attendu des actifs de 6,6 %.

Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,20 % et d'un taux d'inflation de 1,90 %.

Provisions Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2011, sur la base d'un taux d'actualisation de 4,60 % et d'un taux d'inflation de 1,90%.

II - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC)

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1.650 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 3.000 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

III- LA PROVISION PEL CEL

Cf note N°12

NOTE 12 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

en milliers d'euros

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2010	2011	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	19 859	44 873	126,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	56 233	45 167	-19,7
Ancienneté de plus de 10 ans	39 609	26 094	-34,1
Sous-total	115 701	116 134	0,4
Comptes d'épargne-logement	29 948	29 706	-0,8
TOTAL	145 649	145 840	0,1

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2010	2011	Variation (en %)
Ancienneté de moins de 4 ans	4 428	3 501	-20,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1 051	941	-10,5
Ancienneté de plus de 10 ans	193	191	-1,0
TOTAL	5 672	4 633	-18,3

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

	2010	2011	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans			
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	400	320	-20,0
Ancienneté de plus de 10 ans	730	560	-23,3
Sous-total	1 130	880	-22,1
Comptes d'épargne-logement			
Prêts tirés	130	100	-23,1
TOTAL	1 260	980	-22,2

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminés à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation nette au 31/12/2009	26 529	26 169	108 268	30 506	191 472
Levée d'options					0
Bénéfice distribué				-9 451	-9 451
Réserves + Report à nouveau			21 055	-21 055	0
Résultat 2010				25 245	25 245
Situation nette au 31/12/2010	26 529	26 169	129 323	25 245	207 266
Levée d'options					
Bénéfice distribué				-10 612	-10 612
Réserves + Report à nouveau			14 633	-14 633	0
Résultat 2011				26 127	26 127
Situation nette au 31/12/2011	26 529	26 169	143 956	26 127	222 781

Le capital est composé de 1 658 083 actions de 16 € entièrement libérées.

L'action de la Banque Tarneaud est cotée sur le marché "Euronext Paris" compartiment B.

L'actionnariat se décompose en :

Crédit du Nord	1 326 412 = 80 %
Public	331 671 = 20 %
	(dont 65 283 actions détenues par le FCPE, soit 3,94 %)

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord (SIREN : 456504851).

Plan d'attribution d'actions gratuites en cours

Date d'attribution	Droits attribués	Droits		Date d'acquisition des actions ⁽¹⁾	Date de cessibilité des actions ⁽¹⁾
		Non acquis	Acquis		
Plan 30.07.2009	12 000	12 000		31/07/2012 ^(v)	31/07/2016

⁽¹⁾ Références au règlement du plan d'attribution d'actions gratuites correspondant. ^(v) avec acquisition progressive des droits.

NOTE 14 - DÉTAIL DES RÉSERVES

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Réserve légale	2 653	2 653	0,0
Réserve ordinaire	126 627	141 277	11,6
TOTAL	129 280	143 930	11,3

NOTE 15 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Provision pour risques privés	89 346	97 756	9,4
Provisions sur titres de placement	134	158	17,9
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	89 480	97 914	9,4

Evolution des stocks de provisions en 2011

	Stock 31/12/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Stock 31/12/2011
Provisions pour risques privés	89 346	40 959	-32 549	97 756
Provisions sur titres de placement	134	26	-2	158
Provisions sur titres de participation				
TOTAL	89 480	40 985	-32 551	97 914

NOTE 16 - ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

en milliers d'euros

Instruments Financiers à Terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL 2011
Opérations fermes de gré à gré					
Swaps de taux	101 326	101 326	1 471 000	25 881	1 699 533
Opérations conditionnelles de gré à gré					
CAP	58 403	58 403	245 000		361 806
Options de change					
Floor					
Options					
TOTAL	159 729	159 729	1 716 000	25 881	2 061 339

⁽¹⁾ Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Echéancier instruments de taux d'intérêts

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2011
Swap de taux	29 887	323 226	679 103	667 317	1 699 533
Options achats BMTN					
Options de change					
Cap/Floor	4 276	70 097	268 630	18 803	361 806
TOTAL	34 163	393 323	947 733	686 120	2 061 339

NOTE 17 - PRODUIT NET BANCAIRE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Intérêts et résultats assimilés	73 605	75 639	2,8
Commissions	51 092	53 171	4,1
Revenus sur titres à revenu variable	1 253	103	NS
Gains / pertes portefeuille négociation	-5 338	1 006	NS
Gains / pertes portefeuille placement	-23	-25	8,7
Autres produits et charges d'exploitation	-165	-628	NS
TOTAL Produit Net Bancaire	120 424	129 266	7,3

NOTE 18 - INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Intérêts et Produits Assimilés			
Intérêts et Produits sur opérations des Etablissements de Crédit	5 125	3 323	-35,2
Intérêts et Produits sur opérations avec la Clientèle	86 389	96 499	11,7
Intérêts sur Obligations et autres titres à revenu fixe	650	2 080	220,0
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	92 164	101 902	10,6
Intérêts et Charges Assimilées			
Intérêts et Charges sur opérations des Etablissements de Crédit	-2 497	-6 839	173,9
Intérêts et Charges sur opérations avec la Clientèle	-9 493	-12 023	26,7
Intérêts sur dettes représentées par des titres	-6 569	-7 401	12,7
Autres intérêts et charges assimilées			
Sous-total	-18 559	-26 263	41,5
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec Etablissements de crédit	2 628	-3 516	-233,8
Opérations avec la clientèle	76 896	84 476	9,9
Int sur Obligations et autres titres à revenu fixe	650	2 080	220,0
Dettes représentées par un titre	-6 569	-7 401	12,7
Autres opérations			
TOTAL INTÉRÊTS	73 605	75 639	2,8

NOTE 19 - COMMISSIONS NETTES

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Commissions bancaires	35 253	37 548	6,5
Commissions financières	14 716	14 525	-1,3
Commissions étranger	1 123	1 098	-2,2
TOTAL	51 092	53 171	4,1

NOTE 20 - RÉSULTAT SUR TITRES A REVENU VARIABLE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Titres de placement			
Dividendes	1	0	NS
Total titres de placement	1	0	-100,0
Titres de participation			
Dividendes	1 252	103	-91,8
Total titres de participation	1 252	103	-91,8
TOTAL	1 253	103	-91,8

NOTE 21 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Résultat sur instruments de taux	-5 550	305	-105,5
Résultat sur instruments de change	3		-100,0
Résultat sur titres de transaction	209	701	235,4
TOTAL	-5 338	1 006	-118,8

NOTE 22 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Dotations provisions titres placement revenu variable	-48	-27	-43,8
Moins-value sur cession titres placement			
Plus-value sur cession titres placement			
Reprises provisions titres placement revenu variable	25	2	-92,0
TOTAL	-23	-25	8,7

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Produits et Charges accessoires	427	389	-8,9
Produits exceptionnels sur revenu	37	25	-32,4
Amortissements immeubles hors exploitation	-12	-12	0,0
Charges exceptionnelles sur revenu	-617	-1 030	66,9
TOTAL	-165	-628	NS

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Salaires	-21 676	-22 479	3,7
Charges de retraite et de préretraite	-3 027	-3 415	12,8
Autres charges sociales et fiscales	-9 241	-8 990	-2,7
Intéressement et Participation + PEE + PERCO	-4 984	-5 374	7,8
TOTAL	-38 928	-40 258	3,4

	2010	2011	Variation (en %)
Effectif au 31 décembre	598,0	613,0	2,5
Effectif moyen et présent	565,9	567,5	0,3

L'effectif moyen et présent au 31/12/2011 est de 567,5 et se décompose en : • Techniciens : 318,5 • Cadres : 249,0

NOTE 25 - FRAIS GÉNÉRAUX

en milliers d'euros

Impôts et taxes

	2010	2011	Variation (en %)
Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Professionnelle)	-1 588	-1 875	18,1
Impôts et taxes sur Immeubles	-115	-124	7,8
Autres impôts et taxes ⁽¹⁾	1 067	-441	-141,3
TOTAL	-636	-2 440	283,6

⁽¹⁾ Dont 1.384 K€ de dégrèvement de Tva en 2010

Autres charges

	2010	2011	Variation (en %)
Loyers et charges locatives	-3 018	-3 233	7,1
Redevances crédit-bail	-33	-35	6,1
Services extérieurs et divers ⁽²⁾	-18 568	-25 411	36,9
Intérimaires et contractants extérieurs	-264	-497	88,3
Dépenses de télécommunications	-513	-354	-31,0
Transports et déplacements	-1 843	-1 820	-1,2
Charges refacturées à des tiers	468	541	15,6
TOTAL	-23 771	-30 809	29,6

⁽²⁾ Dont 4.726 K€ de charges additionnelles suite à la généralisation au sein du Groupe Crédit du Nord de la facturation de la totalité de ses frais de structure à ses filiales depuis le 1er juillet 2011.

NOTE 26 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Immobilisations incorporelles	-53	-36	-32,1
Immobilisations corporelles	-3 156	-3 176	0,6
TOTAL	-3 209	-3 212	0,1

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Dotations risques privés et souverains	-41 400	-45 842	10,7
Pertes non couvertes par des provisions	-1 261	-3 046	141,6
Reprises de provisions	26 190	36 076	37,7
Récupérations sur créances amorties	498	736	47,8
TOTAL	-15 973	-12 076	-24,4

NOTE 28 - GAINS / PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Résultat sur cession de titres de participation	106	0	NS
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	106	0	NS
Plus-values cessions immo exploitation	1	33	NS
Moins-values cessions immo exploitation			
Résultat net sur immobilisations	1	33	NS
TOTAL	107	33	-69,2

NOTE 29 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros

	2010	2011	Variation (en %)
Impôt courant	-14 297	-16 758	17,2
Impôt différé	1 528	2 381	55,8
TOTAL	-12 769	-14 377	12,6

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôts	40 504
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43333%
Charge théorique d'impôts	-13 947
Différences permanentes et autres éléments	2 006
Abattement contributions sociales sur les bénéfiques	25
Solde impôts année précédente	3
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	63
Impact Contrôle Fiscal	-2 527
Charge d'impôts de l'exercice	-14 377

La position des impôts différés s'analyse en

	2010	2011	Variation (en %)
Impôts différés Actif			
Passifs sociaux			
Autres différences temporaires Actif	3 652	6 380	74,7
Total	3 652	6 380	74,7
Impôts différés Passif			
Autres impôts différés Passif	641	988	54,1
Total	641	988	54,1

NOTE 30 - ENTREPRISES DONT LA BANQUE EST ASSOCIÉE INDÉFINITIVEMENT RESPONSABLE

NOMS	FORME JURIDIQUE
PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI

NOTE 31 - RATIO PRUDENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2011

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ : 133 %

NOTE 32 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction Générale au 31/12/2011 est composée de :

- **M. Jean DUMONT**, Président du Directoire
- **M. Stéphane LABAT SAINT VINCENT**, Vice-Président du Directoire

Par ailleurs, certains membres du Conseil de Surveillance sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- **Mme Christine NAVENOT**
- **M. Frédéric MOUTAUD**
- **M. Bernard THOUMIS**

Le montant global des rémunérations perçues en 2011 par les membres des organes précités est le suivant :
(en milliers d'euros)

- Membres de la direction : 253 K€
- Membres salariés du conseil : 129 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

Renseignements

concernant les filiales et les participations

au 31 décembre 2011

(Art. L.225-254 et L.228-48 du Code de Commerce)

Sociétés	Capital	Réserves	Quote-part détenue du capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
b) Participations (10 à 50% du capital détenu par la Société)									
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				11 758					

Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- ♦ Une rémunération fixe annuelle ;
- ♦ Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45.000 €.

La règle de répartition des jetons de présence, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Marc BATAVE

- ♦ **Administrateur** : ANTARIUS (SA) (jusqu'au 30/09/2011), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), ETOILE ID (SA) (jusqu'au 30/08/2011), STARLEASE (SA) (jusqu'au 25/03/2011), NORBAIL IMMOBILIER (SA) (jusqu'au 06/04/2011), ETOILE GESTION (SNC) (jusqu'au 30/08/2011).
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE KOLB (SA) (jusqu'au 13/09/2011), BANQUE COURTOIS (SA) (jusqu'au 06/10/2011), BANQUE LAYDERNIER (SA) (jusqu'au 21/09/2011).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (SA) (jusqu'au 24/11/2011), BANQUE LAYDERNIER (SA) (jusqu'au 21/09/2011), BANQUE RHONE ALPES (SA) (jusqu'au 04/10/2011), BANQUE KOLB (SA) (jusqu'au 13/09/2011), BANQUE COURTOIS (SA) (jusqu'au 06/10/2011).
- ♦ **Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011 et jusqu'au 30/08/2011).
- ♦ **Directeur Général Délégué** : CREDIT DU NORD (SA) (jusqu'au 29/07/2011).

Guy BRABANT

- ♦ **Président** : REMOISE DE PARTICIPATION (SAS), CHARBONNEAUX BRABANT (SA), TEREOS ALCOOLS (SAS).
- ♦ **Administrateur** : VALMY PARTICIPATIONS (SA), BISCUITS FOSSIER (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), Sté Pierre BRABANT (SA), Distillerie HAUGUEL (SA).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : FOYER REMOIS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Dominique DECOSTER

- ♦ **Gérant** : Château FLEUR CARDINALE (SCEA).
- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Martine DEVAULX de CHAMBORD

- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BASALTES (SA), SOFISPORT (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).
- ♦ **Administrateur** : JUMA (SAS), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : Ligérienne de Granulats (SA).
- ♦ **Associée** : MARTHU (SARL).

Franck GENTIN

- ♦ **Président** : BERNIS Investissement (SAS), BERNIS TRUCKS (SAS), HORIZON (SAS), BERGER Services Location (SAS), SYLVI LOCATION (SAS).
- ♦ **Gérant** : BERGER SERVICES (EURL), BGPS (SARL), SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigu Montserra (SCI), SCI Gentinvest (SCI).
- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), PARIPARK (SA) (jusqu'au 02/11/2011).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Philippe GUIBERT

- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : DEKRA INDUSTRIAL (SA).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : MADRANGE (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).
- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).

Jean Louis KLEIN

- ♦ **Président et Administrateur** : NORBAIL IMMOBILIER (SA), STAR LEASE (SA).
- ♦ **Administrateur** : NORBAIL SOFERGIE (SA), ETOILE OBLI 5-7 ANS (SA) (jusqu'au 30/09/2011), ETOILE ID (SA).
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : GILBERT DUPONT (SA).
- ♦ **Président et Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE RHONE ALPES (SA), BANQUE LAYDERNIER (SA) (à partir du 21/09/2011).
- ♦ **Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (à partir du 03/11/2011).
- ♦ **Représentant permanent du Crédit du Nord - Administrateur** : BANQUE POUYANNE (SA).

Claude NOUGEIN

- ♦ **Président** : NOUGEIN (SA), HYPERMARCHE DE LA VEZERE (SAS), Nouvelle société BELMAN CLARIDGE (SAS), ELYSEE BASSANO (SAS) (depuis le 01/10/2011), TERROIRS DE CHAMPAGNE (SAS).
- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Luc RICHARD

- ♦ **Président** : SEQUOIA Développement (SAS).
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : Groupe MULLIEZ FLORY.
- ♦ **Administrateur** : BERNARD (SA), SLAMI (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), NAUTITECH (SAS), Société PHILANTHROPIQUE (Association), Association MLT (Association).
- ♦ **Gérant** : LR CONSEIL (SARL).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Frédéric RONDINAUD

- ♦ **Président Directeur Général** : RONDINAUD (SAS).
- ♦ **Gérant** : LMP (SARL), LAGARDE (SARL).
- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Jean-François SAMMARCELLI

- ♦ **Président du Conseil d'Administration** : CREDIT DU NORD (SA), CGA (SA) (jusqu'au 12/10/2011).
- ♦ **Représentant permanent du Crédit du Nord** : BANQUE RHONE ALPES (SA), Société Marseillaise de Crédit (SA).
- ♦ **Administrateur** : CREDIT DU NORD (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), SOGECAP (SA), SOGEPROM (SA), BOURSORAMA (SA), AMUNDI GROUP (SA), SOPRA GENEVAL (SA).
- ♦ **Représentant Permanent** : FRANFINANCE (SA).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS (SA), Société Générale Marocaine de Banque (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).
- ♦ **Censeur** : Société ORTEC EXPANSION (SA).
- ♦ **Directeur Général Délégué** : Société Générale SGPM (SA).

Jean-Loup TARNEAUD

- ♦ **Président du Conseil d'Administration** : BANQUE TARNEAUD (SA) (du 01/01/2011 au 04/05/2011).
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (à partir du 05/05/2011).
- ♦ **Administrateur** : DELOUIS Fils (SA), DELOUIS & CIE (SA).
- ♦ **Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance** : SICAME (SA).
- ♦ **Représentant Permanent Banque Tarneaud, Censeur** : ERIC BOMPARD (SA).

Vincent TAUPIN

- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (SA), BANQUE COURTOIS (SA) (depuis le 06/10/2011).
- ♦ **Président du Conseil d'Administration** : ANTARIUS (SA) (jusqu'au 24/10/2011).
- ♦ **Directeur Général** : CREDIT DU NORD (SA).
- ♦ **Administrateur** : CREDIT DU NORD (SA), ANTARIUS (SA), AMUNDI GROUP (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011), SOGESSUR (SA).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE COURTOIS (SA), BANQUE NUGER (SA), Société Marseillaise de Crédit (SA), BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).
- ♦ **Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE LAYDERNIER (SA) (jusqu'au 21/09/2011).
- ♦ **Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE RHONE ALPES (SA), BANQUE KOLB (SA).

Jean DUMONT

- ♦ **Représentant permanent du Crédit du Nord - Administrateur** : NORBAIL IMMOBILIER (SA) (jusqu'au 06/04/2011).
- ♦ **Directeur Général** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 05/05/2011).
- ♦ **Président du Directoire** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Stéphane LABAT SAINT VINCENT

- ♦ **Vice Président du Directoire** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 05/05/2011).

Annie BOUCHEREAU

- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).

Alain MILLET

- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).

Christine NAVENOT

- ♦ **Administrateur** : BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 04/05/2011).
- ♦ **Membre salarié du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 03/11/2011).

Frédéric MOUTAUD

- ♦ **Membre salarié du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 03/11/2011).

Bernard THOUMIS

- ♦ **Membre salarié du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 03/11/2011).

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2010	Exercice 2011
Jean Dumont, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	-	219 924
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	0	219 924
Stéphane Labat Saint Vincent, Vice Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	123 901	126 627
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	123 901	126 627
Jean-Loup Tarneaud, Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	165 201	144 845
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	165 201	144 845

2- Jetons de présence

Membre du conseil	Versés en 2010	Versés en 2011
Decoster Dominique	600	2 250
Gentin Frank	1200	1 500
Guibert Philippe	3000	3 000
Nougein Claude	2400	2 250
Richard Luc	1800	2 250
Rondinaud Frédéric	2400	2 250
Brabant Guy	2400	2 250
Madrangas Andrée	1800	1 500
Millet Alain ⁽¹⁾	2400	1 500
Bouchereau Annie ⁽¹⁾	2400	2 250
Navenot Christine ⁽¹⁾	-	1 500
TOTAL	20 400	22 500

⁽¹⁾ Versés au syndicat CFDT

3- Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Montants payés ⁽¹⁾	Exercice 2010	Exercice 2011
Jean Dumont, Président du Directoire		
Rémunération fixe	-	135 000
Rémunération variable ^{(2) (6)}	-	70 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	-	14 924
TOTAL	0	219 924
Stéphane Labat Saint Vincent, Vice Président du Directoire		
Rémunération fixe	90 000	90 000
Rémunération variable ⁽²⁾	25 000	28 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ⁽⁴⁾	8 901	8 627
TOTAL	123 901	126 627
Jean-Loup Tarneaud, Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe ⁽⁷⁾	24 000	10 000
Rémunération variable ⁽²⁾	130 000	130 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ^{(5) (7)}	11 201	4 845
TOTAL	165 201	144 845

⁽¹⁾ Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

⁽²⁾ Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux

⁽³⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2011 = 4.005€), et du versement d'indemnités logement (2011 = 10.919 €).

⁽⁴⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2010 = 3.064€, 2011 = 2.615 €), et du versement d'indemnités logement (2010 = 5.837 €, 2011 = 6.012 €).

⁽⁵⁾ Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2010 = 4.419€, 2011 = 1.977 €), et du versement d'indemnités logement (2010 = 6.782 €, 2011 = 2.868 €).

⁽⁶⁾ Cette rémunération variable n'est pas à la charge de la Banque Tarneaud.

⁽⁷⁾ Jusqu'au 31/05/2011.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice €	Période d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en cours d'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice €
Jean Dumont		Pas de levées en 2011	
Stéphane Labat Saint Vincent		Pas de levées en 2011	
Jean-Loup Tarneaud		Pas de levées en 2011	
TOTAL	Néant	Néant	Néant

6- Actions de performance Société Générale attribuées à chaque mandataire social ⁽¹⁾

Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2011	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance ⁽⁴⁾
Jean Dumont	07/03/2011	1 016	40 569	31/03/2013	31/03/2015	Oui
Stéphane Labat Saint Vincent	07/03/2011	366	14 614	31/03/2013	31/03/2015	Oui
Jean-Loup Tarneaud	07/03/2011	0	0	31/03/2013	31/03/2015	Oui
TOTAL		1 382	55 183			

⁽¹⁾ Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

⁽²⁾ Date du Conseil d'Administration

⁽³⁾ Valorisation, sur la base de la juste valeur comptable de 39,93 €, dans les comptes consolidés de la Société Générale.

⁽⁴⁾ Les conditions de performance, arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

7- Actions de performance * Société Générale définitivement attribuées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Jean Dumont	21/03/2008	184
Stéphane Labat Saint Vincent	21/03/2008	44
Jean-Loup Tarneaud	21/03/2008	197
TOTAL		425

* Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note préliminaire de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note préliminaire de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre banque auprès des sociétés contrôlant votre banque ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre banque.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Brive et Tours, le 05 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes :
Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo
Deloitte & Associés : Olivier Rozes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance :

Avec le Crédit du Nord, actionnaire de la Banque Tarneaud

Nature et objet

Refacturation des frais de structure du Crédit du Nord à ses filiales bancaires, dont la Banque Tarneaud.

Modalités

Fondé sur un principe analogue à celui des dépenses informatiques et bancaires, ces prestations sont facturées à travers un groupement de fait.

Le Conseil de Surveillance du 05 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de cette facturation, qui a été mise en place à compter du second semestre 2011 pour un coût de 4 725 781 euros au titre de l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Brive et Tours, le 05 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes :
Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo
Deloitte & Associés : Olivier Rozes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Banque Tarneaud et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Brive et Tours, le 05 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes :
Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo
Deloitte & Associés : Olivier Rozes

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2011, conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance se réunit quatre fois par an : mars, mai, juillet et novembre.

La liste des membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport annuel.

Le Conseil de Surveillance est composé de 15 membres dont 3 membres représentants du Personnel.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil de Surveillance, après concertation avec le Président du Directoire.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux membres du Conseil de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc ...

Les membres du Conseil sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion.

Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque membre du Conseil, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre la Banque Paribas et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les membres du Conseil, participent aux réunions du Conseil :

- le Président du Directoire et, en fonction des sujets traités les membres du Comité de Direction ou d'autres cadres de l'entreprise ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ deux heures.

Les sujets sont présentés par le Président du Directoire, par le Vice Président du Directoire ou la personne en charge du dossier (Directeur Marché Entreprise, Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, ...).

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président du Conseil de Surveillance ainsi qu'au Président du Directoire. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance au début de la réunion suivante.

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux membres.

La rémunération du Directoire est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre «Informations sur les Mandataires Sociaux».

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil.

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des membres du Conseil sont présentés dans le rapport annuel.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Président du Directoire : ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal, le Crédit du Nord (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est exposée à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité de la Banque Tarneaud, celle-ci est peu exposée aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

La Banque Tarneaud utilise le système d'information du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures.

I. UN CADRE SÉCURISÉ

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et à la surveillance des risques établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal le Crédit du Nord qui le transmet à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, du Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Banque Tarneaud un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier.

2- Le contrôle de l'actionnaire

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières de la gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visites réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.

II. PRINCIPAUX RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE BANCAIRE

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière «Risques»

La direction des risques, placée sous la responsabilité du Président du Directoire de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques.

Elle intervient notamment :

- dans le processus d'octroi,
- dans le suivi et la classification des risques,
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

• **Un Comité des risques**, présidé par le Président du Directoire, réunit mensuellement le Vice Président, le Directeur du marché Entreprise, le Directeur des Risques, le Contrôleur Général et les responsables des Services Contrôle des Risques, Affaires Spéciales, Engagements et Contentieux.

• **Une revue des risques dégradés** est effectuée trimestriellement ; deux fois par an, elle l'est en présence d'un représentant du Directoire, du Directeur des Risques, du Contrôleur des Risques, du Directeur d'Agence.

• **Une revue bimensuelle des dossiers Affaires Spéciales et mensuelle des dossiers contentieux** est effectuée par le Président du Directoire avec le Directeur des Risques et les Responsables des services concernés.

Ces trois revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/reprises de provisions sur les dossiers examinés.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité.

Un Comité de Gestion de Bilan se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la Banque. Le Comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

Risque de liquidité

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité suit les encours, les ratios réglementaires et la liquidité à court terme.

Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité.

Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

4 - Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable "Risques Opérationnels".

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Les pertes supérieures à 10.000 € lui sont systématiquement remontées.

5 - Un dispositif de Crise

Il permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de la crise.

6 - Risque de non-conformité

Le Responsable de la Conformité est le Président du Directoire responsable de l'exécutif. Le Contrôle de la conformité est assuré par la hiérarchie et par le Contrôle Général de la Banque.

Le Responsable de la Conformité s'assure que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Il veille également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

III. L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

1 - Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique est assuré par le Crédit du Nord qui couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord et donc de la Banque Tarneaud.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne du groupe de la Société Générale. C'est ainsi que les équipes d'audit du Crédit du Nord et de la Société Générale peuvent régulièrement effectuer des missions de Contrôle Périodique au sein des différentes entités du Groupe Crédit du Nord.

Le rythme de contrôle des entités du Groupe Crédit du Nord est d'au moins un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par le Groupe Crédit du Nord et en tenant compte des missions effectuées par la Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de pré-sélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de pré-audit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Les rapports rédigés à l'issue de chaque mission sont transmis au Responsable du Contrôle Périodique du Crédit du Nord et au Responsable de la Région ou Filiale concernée.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique.

2 - Le Contrôle Permanent de la Banque Tarneaud

Le Contrôle Permanent de la Banque repose sur un dispositif qui s'articule sur deux niveaux de contrôles interdépendants :

- un contrôle hiérarchique de premier niveau,
- un contrôle de deuxième niveau assuré par le Contrôleur Général.

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents rattachés au Contrôleur Général lequel dépend hiérarchiquement du Président du Directoire de la Banque Tarneaud et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

2-1 Le Contrôle Administratif et Comptable de premier et second niveaux

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, exercé à distance ou sur sites est effectué par des agents spécialisés, qui disposent de fiches de contrôles et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

Ces contrôles font l'objet de rapports communiqués au Président du Directoire et au Vice Président du Directoire.

2-2 Le Contrôle des Risques de premier et second niveaux

Le Contrôle de premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques sur les décisions prises par la Direction des Engagements qui en dépend.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en «sains sous surveillance» ou déclasser en «douteux» à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par des Contrôleurs Risques rattachés au Contrôleur Général.

Les **Contrôleurs des Risques** ont pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours «sains» méritent bien de l'être. Ils surveillent les encours «sains sous surveillance» et «douteux», et peuvent décider d'éventuels déclassements ou reclassements. Ils veillent au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir leur mission de contrôle des risques, les Contrôleurs des Risques s'appuient principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Ils exercent leur mission à distance ou sur site.

Lors de leurs missions sur sites, les Contrôleurs des Risques doivent apprécier par sondage la qualité des risques de l'agence contrôlée ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

Ces contrôles font l'objet de rapports communiqués au Président du Directoire et au Vice Président du Directoire.

3 - La Déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Président du Directoire, le Contrôleur Général veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Le Contrôleur Général de la Banque assure également les fonctions de correspondant TRACFIN chargé des déclarations de soupçon et de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

Il assure ainsi le contrôle du respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF et du respect des dispositions de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Celles-ci reposent essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations, le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes ont été adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; tout le personnel concerné a été formé à cette réglementation qui privilégie une approche risques (clients et/ou opérations).

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Le Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, directement rattaché au Président du Directoire et membre du Comité de Direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Le service Comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers :

- élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Autorité de Contrôle Prudentiel,...),
- gestion des aspects comptables des commissaires aux comptes, et des différents corps de contrôle (Impôts, Autorité de Contrôle Prudentiel, Urssaf, etc.).

Il convient de noter que :

- la très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et en volumétrie décroissante ; elles sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation à destination de la maison-mère et les états à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de la Banque de France.

Les étapes de production des données comptables.

Les travaux informatiques en amont

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la construction de bases comptables fiables.

L'élaboration des comptes sociaux

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et, d'assurer la remontée des comptes au Groupe pour consolidation, d'autre part.

La seule filiale, la SNC Turgot Gestion II, a fait l'objet, au cours du 1^{er} semestre 2011, d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de la Banque Tarneaud avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

1. Le Contrôle Interne de la production comptable

Conformément à la volonté du Groupe Crédit du Nord d'améliorer la qualité et l'efficacité de son dispositif de surveillance des comptes, une nouvelle organisation du suivi comptable est déployée depuis septembre 2011. Elle s'appuie sur le rattachement du suivi comptable à la Direction du Pilotage et de la Comptabilité, sur la professionnalisation des collaborateurs avec la création du métier de "chargé du suivi comptable" et sur l'extension du périmètre à l'ensemble des entités du Réseau.

La responsabilité du suivi comptable des agences et directions de siège (hors centre d'affaires Entreprises) est confiée (depuis mi-septembre 2011) au Responsable du Suivi Comptable qui dépend hiérarchiquement du Directeur du Pilotage et de la Comptabilité.

Il s'appuie sur un outil SCJ «suivi comptable journalier», qui recense les comptes justifiant d'un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Responsable du Suivi Comptable.

Le suivi comptable des Centres d'affaires Entreprises est assuré par les responsables des Assistants commerciaux Entreprises (ACE) ; il sera pris en charge par le service Suivi Comptable à compter du 1^{er} semestre 2012.

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Général.

Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, la Banque Tarneaud est tenue :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre de la Banque et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les commissaires aux comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

2. La production et le contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier de la Banque Tarneaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau banque.

Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du Comité de Direction qui examine l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un **Comité des Dépenses** auquel participent les membres du Comité de Direction se réunit chaque trimestre pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.

Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-Loup TARNEAUD

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être informés, par le rapport du Directoire, de l'activité et des résultats de votre Banque pour l'exercice 2011.

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Tarneaud a poursuivi son développement avec un fonds de commerce qui progresse sur les 3 marchés (particuliers : + 4,6%, professionnels + 1,4% et entreprises + 6,3%) et des volumes en forte hausse : + 13,0% en encours de crédits et + 10,1% en encours de dépôts.

Les résultats financiers confirment ces bonnes tendances avec un PNB de 129 millions d'euros en progression de 7,3%. Cette performance permet au RBE comptable de s'établir à 52,5 M€ en baisse de 2,5% et en hausse de 6,8% hors variation de la provision épargne logement, dividende et boni de confusion Turgot Gestion II et frais de structure additionnels. Avec un Coût du Risque en baisse de 24,4%, le résultat d'exploitation passe de 38,0 millions d'euros en 2010 à 40,5 millions d'euros en 2011 (+ 6,8%).

Le Conseil de Surveillance observe que le Résultat Net, comprenant les opérations décrites dans le rapport du Directoire et l'annexe aux Comptes Sociaux, s'élève à 26,1 millions d'euros, en hausse de 3,5%.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, il recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2011, et lui propose de maintenir le dividende de 6,40 € par action.

Il approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée.

Il tient à féliciter tous les collaborateurs de la Banque Tarneaud pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant et à remercier tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-Loup TARNEAUD

Résolutions

Première résolution **Approbation des comptes**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2011, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice net de 26.127.213,70 €.

Deuxième résolution **Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de :

répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à	26.127.213,70 €
majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	26.419,97 €
soit un total distribuable de.....	26.153.633,67 €

que l'Assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- ♦ attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de..... 10.611.731,20 €
Le dividende par action s'élève à 6,40 €
 - ♦ Dotation à la réserve ordinaire 15.500.000,00 €
 - ♦ Affectation en report à nouveau 41.902,47 €
-

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2010 ⁽¹⁾	6,40 € par action
Exercice 2009 ⁽¹⁾	5,70 € par action
Exercice 2008 ⁽¹⁾	5,60 € par action

⁽¹⁾ Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

Troisième résolution **Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve le rapport.

- Quatrième résolution** **Ratification de la cooptation d'un Membre du Conseil**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Jean-Louis KLEIN pour remplacer M. Marc BATAVE, démissionnaire, dans ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Cinquième résolution** **Ratification de la cooptation d'un Membre du Conseil**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Philippe AYMERICH pour remplacer M. Vincent TAUPIN, démissionnaire, dans ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Sixième résolution** **Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Septième résolution** **Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet LARRIBE VALVO pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Huitième résolution** **Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la SARL BEAS pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Neuvième résolution** **Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant**
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M^{me} Brigitte VALVO pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

Responsable du rapport annuel

Jean Dumont, Président du Directoire

**Attestation du responsable
du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le Président du Directoire
Jean DUMONT



Banque Tarneaud

Siège Social

2 et 6 rue Turgot - 87000 Limoges
Tél. 05 55 44 58 58 - Fax. 05 55 77 51 03

www.tarneaud.fr